

Team Multisports

Manifestations

VENDREDI 28 JUIN 2024
A PARTIR DE 18H30
RDV AU STADE
ENQUIN LEZ GUINEGATTE
TRAIL
MARCHE
SEMI NOCTURNE
8 KMS NON CHRONOMETRE 15 KMS
 TARIF: 5€ / 3€ ENFANTS (-12 ANS)
INSCRIPTION ET INFO SUR FACEBOOK:
TEAM MULTISPORTS ENQUIN
 TELEPHONE: 06 08 04 88 47 #FUPER MAKER

SAMEDI 29 JUIN

C'est la **Fête à l'école**
 Groupe scolaire de l'Hermitage

Au programme

- Dès 11h Remise d'un livre à chaque enfant
- 11h30 Chant
- 12h30 Friterie sur place
- Dès 14h Spectacle de fin d'année

Tandem

Bulletin municipal
N°81

Juin
2024



Édito



Maire d'Enquin lez Guinegatte

Hervé DUPONT

Le Groupe La Poste, via sa branche Grand Public et Numérique a dans ses objectifs l'aménagement du territoire.

Concrètement cela signifie une extension des points de l'activité postale et un apport de services complémentaires à la population.

A cet effet un partenariat de proximité est mis en place avec le magasin Cocci Market à Enquin les Mines

Cela permettra à notre population de profiter d'un dépôt vente de produits postaux, d'un affranchissement dématérialisé d'un dépôt de lettres et colis et retrait de courrier recommandé.

Cette convention avec un commerce local prendra effet le 20 juin 2024 et n'aura pas d'impact à ce jour sur le fonctionnement actuel des bureaux de poste voisins.

Les travaux de réfection de la rue d'Enguinegatte au hameau de Serny se dérouleront jusqu'au 17 juin 2024 selon le planning indiqué par l'entreprise.

La route sera interdite à la circulation sauf accès riverains et transports scolaires.

Hervé Dupont

Maire d'Enquin lez Guinegatte

Président du RPI de l'Hermitage

Elèves entrant en 6^{ème}

Lauréats d'examen

LIBRAIRIE

OH!
UN BON
CADEAU!
 D'UNE VALEUR DE
20 €



Informations

Les élèves résidants sur la commune et entrants en 6^{ème} à la prochaine rentrée scolaire se verront remettre un **bon d'achat** provisoire en librairie à l'occasion des festivités du 14 juillet. Les bons définitifs seront disponibles fin août.

En cas d'absence ils sont priés d'en informer la mairie avant le 14 juillet. Les élèves non présents et qui n'ont pas informé la mairie de leur absence, ne bénéficieront pas du bon d'achat.

Les lauréats du brevet des collèges, BEP/CAP et Baccalauréat sont priés de se faire connaître en mairie avant le 12 juillet munis de leurs résultats.

Ils recevront une carte cadeau provisoire à l'occasion des festivités du 14 juillet. Les bons définitifs seront disponibles fin août.

En cas d'absence ils sont priés d'en informer la mairie avant le 14 juillet. Les lauréats non présents et qui n'ont pas informé la mairie de leur absence, ne bénéficieront pas de leur carte cadeau.

29 & 30 JUIN 2024
 CHATEAU DE LA MOTTE AU BOIS / MORBECQUE-HAZEBROUCK

LES 5^{ÈME} 1000 CHEMINS DE L'AVENTURE

Les Clowns de l'Espoir

ouverture des préinscriptions le 15 octobre 2023 sur www.1000-chemins.com

Ce rallye touristique traversera notre commune les 29 et 30 juin entre 14h30 et 16h30

Enquin lez Guinegatte

mairie-enquin@orange.fr

www.enquinlezequinegatte.fr



Les échos du conseil

Vacataire salle des fêtes d'Enguinegatte



Rapporteur : Frédéric PICQUET

Le rapporteur indique aux membres du conseil municipal que les collectivités peuvent recruter des vacataires.

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public
- Rémunération attaché à l'acte

Afin d'effectuer la gestion de la location de la salle des fêtes, le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter un vacataire.

Subvention société de pêche

Rapporteur : Thierry DEQUIEDT

Le rapporteur expose à l'assemblée la demande de subvention formulée par la société de pêche « l'Entente Fléchinoise » regroupant l'activité de pêche sur la commune d'Enquin, d'Estreée Blanche et de Fléchin.

Elle souhaite obtenir une subvention de 150 € notamment pour effectuer du rempoissonnement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 150 € à l'association.

Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)



Rapporteur : Hervé DUPONT

La commune a la possibilité d'adhérer au CNAS pour l'ensemble de ses agents. Cette association a pour objectif d'améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des personnels et de leurs familles. Elle ouvre droit à un ensemble d'aide dans le quotidien des agents (mariage, pacs, séjour, aide ménagère, chèques vacances ...), pour leurs enfants (naissance, garde d'enfant, rentrée scolaire, accueil de loisirs, permis de conduire...), et leur permet de bénéficier de tarifs préférentiels (assurance, achat de véhicules...) et de prêts bonifiés (études supérieures, véhicule, amélioration de l'habitat ...).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer au CNAS pour l'ensemble de ses agents.

Réunion du 27 mai 2024

Fossé rue du Calvaire

Sur le cadastre en haut de la rue du Calvaire il existe un fossé longeant les parcelles AB 144 et AB 145.

Il servait auparavant à capter les écoulements pluviaux provenant du chemin qui rejoint la rue de Saint Pol.

Sur le terrain, ce fossé n'existe plus, le captage des eaux pluviales étant assuré par un avaloir créé en bas du chemin.

La présence de ce fossé sur le cadastre n'a donc plus lieu d'être.

Le conseil municipal décide donc à l'unanimité de demander une mise à jour du cadastre afin de ne plus faire figurer le fossé longeant les parcelles AB 144 et AB 145.

Modification appellation des rues



Rapporteur : Frédéric PICQUET

Le rapporteur expose à l'assemblée que dans le cadre de la loi 3DS, la commune dispose de la pleine compétence en matière d'adresse.

Le conseil municipal est en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation. La commune a l'obligation au 1er juin 2024 de renseigner une base de données référençant l'ensemble de ses rues et leurs numéros afin de faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, mais également la délivrance de courrier, les livraisons etc...

Or il existe deux doublons d'adresse suite à la création de la commune nouvelle, à savoir la rue des Près et la rue du Moulin. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de modifier la rue des Près à Enguinegatte en Chemin des Près (1 habitation) et la rue du Moulin à Enguinegatte en Impasse du moulin (1 habitation).

RPI DE L'HERMITAGE



E T E
2 0 2 4

INFORMATIONS SUR LES INSCRIPTIONS

ACCUEIL DE LOISIRS ETE 2024

INFORMATIONS GENERALES

Le centre est ouvert à tous les enfants âgés de **4 ans à moins de 14 ans**, priorité aux enfants des communes d'Enquin-lez-Guinegatte et d'Erny St Julien (s'il reste des places, les enfants habitants en dehors des communes gérant le RPI pourront s'inscrire), pour la période allant du **mercredi 31 juillet au vendredi 23 août 2024**.

Les inscriptions peuvent être enregistrées à la quinzaine (deux semaines consécutives ou non), ou au mois.

FONCTIONNEMENT

Le centre est ouvert **3 après-midi de 14h à 18h et 2 journées complètes par semaine de 9h à 18h**. Une ou deux journées seront consacrées à une sortie à l'extérieur du centre avec repas pris en commun (*pique-nique apporté par les enfants*). Les journées complètes seront les **lundis et vendredis**. Pour les journées complètes, vos enfants pourront repartir chez vous, de 12h00 à 14h00 ou resteront manger au centre avec un pique-nique fourni par vos soins, à l'exception des journées où des sorties sont organisées.

Un mini camp pour les groupes des moyens et des grands sera organisé la deuxième semaine au Camping de MAMETZ pour une nuit. Les parents devront amener les enfants directement à MAMETZ. Les enfants du groupe des petits pourront participer à une veillée organisée comme chaque année à ENQUIN. D'autres informations seront communiquées ultérieurement concernant le camping par l'équipe d'animation.

Les dossiers d'inscription sont **disponibles dans les mairies et à l'accueil de loisirs**. Ils devront être complétés **jusqu'au 20 juin 2024 dernier délai dans la limite des places disponibles**.

UN ENFANT, N'AYANT PAS SON DOSSIER COMPLET, SE VERRA RETOURNER SON DOSSIER

URGENT

OFFRE D'EMPLOI : POSTE DE SERVICE CIVIQUE

L'école primaire d'Enquin Lez Guinegatte recherche un ou une volontaire pour un contrat de service civique, pour l'année scolaire 2024/2025.

La mission confiée consistera à contribuer aux activités éducatives, sportives et pédagogiques de l'école.

Le service civique s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans.

L'indemnisation est d'environ 620€ par mois.

Si vous êtes intéressé(e), envoyez un CV à Stéphanie Dupont, Directrice de l'école au mail suivant : ce.0622961g@ac-lille.fr



*Pour le laser gamer en extérieur, les enfants devront avoir 8 ans et mesurer 1m20. Les autres enfants iront faire des activités sur la plage de BERCK SUR MER.

TARIFS 2024

En 2024, les tarifs sont déterminés en fonction du Quotient Familial. Une attestation de la CAF ou de la MSA déterminant ce Quotient Familial ou l'avis d'imposition 2023 (*précisant le niveau de revenu ainsi que le nombre de personnes au foyer et le montant des allocations familiales du mois précédent l'inscription*) sera demandé au moment de l'inscription afin de nous permettre le calcul du QF.

Les familles remplissant les conditions d'octroi de l'aide aux temps libres ont reçu un courrier de la CAF, celui-ci doit nous être transmis afin de pouvoir bénéficier du tarif Aide aux Temps Libres.

Tarif CAPSO :

Été	QF<=442	442<QF<=650	650<QF<=1000	1000<QF<=1300	1300<QF<1600	QF>=1600
1ENF/1SEM	28 €	39 €	45 €	48 €	51 €	54 €
1ENF/1MOIS	75 €	110 €	131 €	143 €	155 €	167 €
2ENF/1SEM	50 €	68 €	79 €	91 €	103 €	115 €
2ENF/1MOIS	144 €	201 €	234 €	258 €	282 €	306 €
3ENF/1SEM	75 €	96 €	110 €	119 €	128 €	137 €
3ENF/1MOIS	213 €	281 €	327 €	363 €	399 €	435 €

ATTENTION, OBLIGATION DE S'INSCRIRE AU MINIMUM 2 SEMAINES AU CHOIX.

Il est signalé qu'aucun supplément ne sera demandé au cours du centre de loisirs pour les activités proposées.

Nous vous rappelons qu'après enregistrement de l'inscription par le RPI de l'Hermitage, vous recevrez une facture à régler directement au SGC DE SAINT OMER. Vous pourrez régler cette facture soit directement par carte bancaire avec les identifiants reçus sur l'avis de somme à payer soit en leur envoyant un chèque.